

## **SCOR lance un nouveau programme d'obligations catastrophes Atlas Reinsurance VII**

Dans le cadre de sa politique de diversification de ses outils de protection du capital, SCOR a placé avec succès, le 1<sup>er</sup> novembre 2012, une nouvelle obligation catastrophe (« *cat bond* »), Atlas Reinsurance VII Limited, qui fournit au Groupe une double couverture de USD 60 millions (« Class A Notes ») contre les ouragans et les tremblements de terre aux Etats-Unis, et de EUR 130 millions (« Class B Notes ») contre les tempêtes en Europe. Ces couvertures portent sur une période de survenance des risques s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Atlas Reinsurance VII Limited est un véhicule de réassurance irlandais. Aon Benfield Securities Inc., Natixis et BNP Paribas ont été chargés de la gestion de l'opération et du placement auprès des investisseurs. Standard & Poor's a attribué la notation BB- à Atlas VII sur la tranche A et BB à Atlas VII sur la tranche B.

Les sinistres de la tranche A sont calculés en appliquant des facteurs de parts de marché au sinistre total assuré, tel que communiqué par les agences PCS aux Etats-Unis et sur une base cumulative annuelle. La couverture des sinistres de la tranche B s'appuie sur l'indice PERILS et s'applique par événement.

La protection de son capital représente un axe stratégique pour le Groupe. SCOR utilise régulièrement les solutions apportées par les marchés des capitaux avec, à ce jour, treize opérations réalisées :

- Atlas Reinsurance I, II, III, IV, Atlas V, Atlas VI Series 2009-1, Series 2010-1 et Series 2011-1 et 2, Atlas Reinsurance VII ;
- le *cat bond* Helix émis par Converium, société intégrée au groupe SCOR en 2007 ;
- un programme de *capital contingent* ;
- deux *swaps* de mortalité qui ajoutent une protection supplémentaire contre les pandémies majeures, les catastrophes naturelles et les attentats terroristes.

\*

\* \*

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2012 sous le numéro D.12-0140 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.